

ORDRE DES MEDECINS

Conseil Départemental de la Loire
8 rue de l'Artisanat
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
Tél. 04 77 59 11 11
Fax 04 77 57 04 27
loire@42.medecin.fr
www.ordre-medecins-loire.com

FORMALITES A REMPLIR EN VUE DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU

(en complément des pages 11 et 12 du questionnaire du Conseil National)

- Lettre au Président demandant l'inscription
- Curriculum vitae
- Remplir et signer le questionnaire en deux exemplaires, fournis par le secrétariat ou à télécharger sur le site internet du Conseil National de l'Ordre des Médecins :
<http://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/questionnaireinscriptionordremedecins.pdf>
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 2 photographies d'identité récentes, identiques et au format 3.5 cm x 4.5 cm
- Compléter le formulaire « Casier Judiciaire » (*la demande est faite par nos soins*) et si vous êtes ressortissant d'un Etat étranger, fournir un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance. Si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, remplir et signer le document « Consentement consultation Casier Judiciaire Européen »
- Déclaration sur l'honneur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à votre encontre
- Fournir l'original du ou des diplômes, ou de l'attestation de réussite (hors diplômes français, prière de vous reporter à la liste des formalités annexée aux questionnaires) et, pour les diplômes d'origine roumaine, fournir l'original du relevé de notes et sa traduction par un traducteur assermenté
- Attestation d'assurance (RCP)
- Frais de première inscription au Tableau qui s'élèvent à **167.50 euros**
- Réception au cours d'un entretien collégial ([voir avec le secrétariat](#))
- Contrats ayant pour objet l'exercice de la profession et/ou arrêté de nomination

*Le Code de Déontologie Médicale ainsi que ses commentaires sont téléchargeables sur le site du Conseil National : www.conseil-national.medecin.fr/code-de-deontologie-1210
www.conseil-national.medecin.fr/groupe/17/tous*

En cas d'installation

- Lettre au Président lui faisant part
- Projet de libellé des plaques et ordonnances (*les dimensions de la plaque sont 25x30 cm*)
- Plan des locaux
- Bail professionnel
- Projet de contrat : d'association, de cession, d'exercice, de constitution de société, etc...